

Projet de loi n°21

**Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la
production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de
ces activités**

irrecevable
KRP

AMENDEMENT

ARTICLES 32 à 41

Les articles 32 à 41 de la loi édictée par l'article 1 du projet de loi sont
remplacés par l'article suivant :

32. La révocation des licences et des autorisations visées à l'article 7 ne
donne droit à aucune indemnité.